

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Lettre ouverte

**Objet**: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

**Siège social**: 55 rue Popincourt, 75011 Paris **Téléphone**: 01 43 55 96 08

**e-mail** : contact@robindestoits.org **Site** : www.robindestoits.org

Paris, le 23 Juillet 2009

## CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

Objet : Réseaux WIFI - WIMAX Poésie Technique sur les ondes

Mesdames, Messieurs,

Le mercredi 22 Juillet 2009, au Journal de France Bleue Bourgogne, Monsieur PATRIAT, Président du Conseil Régional de Bourgogne, a fait deux déclarations :

1- « Les intensités maximales du WIMAX, dont la mise en service est prévue en Région Bourgogne, seront bien inférieures à 0,6 V/m ».

## Observation:

Cette déclaration est d'une totale invraisemblance technique.

Elle ne peut donc avoir pour source que les opérateurs.

Elle ne correspond en rien aux mesures « indépendantes » relevées là où le WIMAX fonctionne.

Notamment pour les émetteurs longue portée.

Pour éviter de figurer dans le répertoire de l'humour noir, Monsieur PATRIAT doit fournir une justification technique précise de son chiffre, émanant d'une source scientifique fiable, c'est-à-dire sans aucun lien avec l'Industrie.

Il en existe une en France, le CRIIREM.

Faute de quoi, il s'agirait d'un type d'information relevant de l'intoxication de masse.

Notons toutefois que Monsieur PATRIAT ne qualifie le chiffre de 0,6 V/m ni d'aberrant, ni d'injustifié. Ce qui équivaut à en reconnaître implicitement et la validité et la justification, et d'autant plus qu'est exprimée la décision de le respecter.

Il est vrai que ce chiffre est entré depuis peu dans le vocabulaire du Gouvernement.

2- « Les contrôles seront effectués par des organismes indépendants ».

## Observation:

Là encore, il n'y a qu'un organisme qui soit à la fois pleinement compétent, car dirigé par un Expert européen, et pleinement indépendant, le CRIIREM.

Rappelons que les mesures relevées par tout organisme qui déclare observer le protocole de l'ANFR sont dépourvues de validité, tant technique que scientifique.

Car le protocole de l'ANFR est en infraction avec la Réglementation française, en particulier sur le point de la double voie et sur celui de l'intervalle de confiance.

Ce qui a été reconnu récemment et publiquement par un représentant qualifié de l'ANFR ellemême.

Monsieur PATRIAT a en outre pris le risque de prononcer le mot de transparence.

Nous ne saurions trop l'encourager dans cette voie.

Jusqu'à présent marquée en Bourgogne d'une certaine timidité.

A ce jour, il semble que Monsieur PATRIAT n'ait répondu à aucun des courriers recommandés qui lui ont été adressés, à titre individuel ou collectif, par des victimes de l'E.H.S. – ElectroHyperSensibilité –

Pour sa part, Robin des Toits est sans réponse à ses deux courriers de Juin et de Juillet 2009. Si l'éventualité d'un envoi était envisagée, il va de soi que ne pourrait être prise en considération qu'une réponse point par point et où seraient argumentées les observations sur les documents transmis. Ce qui aurait pour avantage annexe de faire prendre connaissance du dossier à Monsieur PATRIAT et à ses Services.

Dans l'illustration de la transparence, nous supposons que votre Conseil va diffuser sous peu une liste de dates, canton par canton, auxquelles seront organisées des Réunions publiques d'Information de la population sur ces sujets.

Pour terminer, signalons à votre Conseil que, dans la perspective de mesures transparentes et indiscutables, il dispose de la remarquable solution des sondes en continu. Evoquées il y a peu dans les réunions du Grenelle des ondes.

Il suffit au Conseil d'acheter les appareils et d'en confier l'emploi aux Associations de riverains en charge du sujet.

La solution permet d'exclure toute forme d'intervention des opérateurs.

Robin des Toits est en mesure de vous fournir, à votre demande, toutes informations utiles.

Votre Conseil a donc en mains les moyens de rendre clair à la population de la Région s'il la considère comme quantité négligeable ou comme peuplée de citoyens.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de toute notre considération.

Robin des Toits